

Courbevoie, le 26 Avril 2024

DECISION N° 2024 - 84

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ;

VU les articles L.422-1, L.422-6, R.422-2 et R.422-4 du Code de la propriété intellectuelle ;

CONSIDERANT la décision de la chambre de discipline du 26 Mars 2024, et

Que dans ces conditions, l'inscription de Monsieur François GRIESMAR, sur la liste des conseils ne peut être maintenue ;

PAR CES MOTIFS

DECIDE

Article 1 :

Monsieur François GRIESMAR, est radié de la liste des conseils en propriété industrielle.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle.

Pour le Directeur Général de l'Institut national
de la propriété industrielle



Florence BRÈGE
Responsable du pôle des procédures gracieuses